

# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Année de déclaration: 2022



## Table des matières

1. AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE .....	5
2. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation .....	6
3. Introduction .....	7
4. ESMA.....	7
4.1. La mission de l'ESMA .....	7
4.2. Équipes et localisation.....	8
4.3. Champ d'application du SME de l'ESMA.....	9
5. Description du SME.....	9
5.1. À propos de l'EMAS à l'ESMA.....	9
5.2. Contexte et objectif du SME de l'ESMA.....	10
5.3. Gouvernance du SME .....	13
6. Politique environnementale .....	13
7. Aspects et impacts environnementaux .....	15
8. Objectifs environnementaux .....	16
9. Performance environnementale et actions.....	18
9.1. Avant-propos.....	18
9.2. Énergie.....	19
9.2.1. Performances.....	19
9.2.2. Actions .....	21
9.3. Papier.....	22
9.3.1. Performances.....	22
9.3.2. Actions .....	22
9.4. Équipements et systèmes informatiques .....	23
9.4.1. Actions .....	23
9.5. Eau .....	25
9.5.1. Performances.....	25
9.5.2. Actions .....	25
9.6. Déchets.....	26

9.6.1.	Performances.....	26
9.6.2.	Actions .....	28
9.7.	Déplacements .....	28
9.7.1.	Performances.....	28
9.7.2.	Actions .....	31
9.8.	Émissions atmosphériques, y compris de GES .....	31
9.8.1.	Performances.....	31
9.8.2.	Actions .....	35
9.9.	Procédures de marchés publics .....	35
9.9.1.	Performances.....	35
9.9.2.	Actions .....	36
9.10.	Activités principales .....	36
9.10.1.	Contexte.....	36
9.10.2.	Actions entreprises.....	38
9.10.3.	Étapes suivantes.....	41
9.11.	Autres incidences environnementales.....	42
10.	Critères juridiques .....	43

## 1. AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE



À l'ESMA, nous soutenons le programme ambitieux de l'UE en matière de durabilité et contribuons activement à la mise en place d'un cadre de finance durable qui puisse soutenir la transition vers une économie plus verte. La durabilité fait partie intégrante du mandat de l'ESMA depuis la révision de notre règlement fondateur en 2019, comme l'a souligné le lancement, de notre stratégie de finance durable en 2020.

L'Union européenne s'est engagée à parvenir à une réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990) d'ici 2030 et à devenir le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050. L'ESMA, en tant qu'organisation européenne, contribue à cet objectif ambitieux en veillant à ce que l'impact environnemental de nos activités et de nos opérations quotidiennes reste aussi faible que possible et que nous fonctionnions de manière

durable.

À cette fin, l'ESMA a mis en œuvre un système de management environnemental (SME) fondé sur les principes du système de management environnemental et d'audit (EMAS). Sur le plan pratique, cette démarche a été jalonnée par deux éléments majeurs : le déménagement dans de nouveaux locaux respectueux de l'environnement en novembre 2019 et l'obtention de l'enregistrement EMAS en septembre 2022.

L'ESMA a l'intention de poursuivre le développement de sa stratégie verte afin d'optimiser l'utilisation des ressources internes et externes, de réduire les incidences négatives directes et indirectes de ses activités sur l'environnement et de trouver des moyens de s'améliorer en permanence.

Ces dernières années ont été marquées par des défis mondiaux dans les domaines de la santé, de l'énergie et de l'économie. Ils nous ont encouragés à expérimenter de nouvelles méthodes de travail et à rechercher des moyens plus efficaces de voyager et de consommer des ressources. En tirant parti de ces enseignements, nous nous efforçons d'améliorer en permanence nos performances environnementales.

Je me réjouis de poursuivre ce périple avec le soutien et l'engagement du personnel de l'ESMA.

**Natasha Cazenave**

Directrice exécutive  
Autorité européenne des marchés financiers



## 2. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

Dr Rainer Feld,

portant le numéro d'enregistrement de vérificateur environnemental EMAS DE-V-0186,

accrédité ou licencié pour le champ d'application des normes NACE 66 et 84.1,

déclare avoir vérifié si le(s) site(s) ou l'ensemble de l'organisation, comme indiqué dans la déclaration environnementale mise à jour de l'organisation ESMA,

portant le numéro d'enregistrement FR-000100,

respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale/la déclaration environnementale mise à jour (1) de l'organisation/du site (1) donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation/du site (1) exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Done at Frankfurt on 29/June/2023

Signature 

[Fait à Francfort, le 29 juin 2023]

[Signature]

### 3. Introduction

La déclaration environnementale de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) fournit à toutes les parties prenantes et autres parties intéressées des informations sur les performances environnementales et les activités de l'ESMA au cours de l'année de référence comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

Le présent document a été rédigé conformément au règlement concernant le système de management environnemental et d'audit (EMAS)<sup>1</sup> dans sa dernière version applicable, en tenant compte du document de référence sectoriel (DRS) relatif aux meilleures pratiques de management environnemental pour le secteur de l'administration publique<sup>2</sup>.

La présente déclaration est publiée chaque année sur le site web de l'ESMA, conformément à notre système de management environnemental (SME).

### 4. ESMA

#### 4.1. La mission de l'ESMA

L'ESMA est une autorité indépendante de l'Union européenne (UE) qui contribue à préserver la stabilité du système financier de l'UE. La mission de l'ESMA est de renforcer la protection des investisseurs, de promouvoir le bon fonctionnement des marchés financiers et de préserver la stabilité financière.

- Protection des investisseurs : mieux répondre aux besoins des consommateurs de services financiers et renforcer leur capacité à faire des choix éclairés.
- Bon fonctionnement des marchés : favoriser l'intégrité, la transparence, l'efficacité et le bon fonctionnement des marchés financiers et des infrastructures de marché.
- Stabilité financière : renforcer le système financier afin qu'il soit capable de résister aux chocs et d'absorber les déséquilibres financiers.

L'ESMA remplit sa mission en se concentrant sur trois priorités stratégiques et sur deux thèmes clés formulés dans la **stratégie 2023-2028 de l'ESMA**.

La transition vers une économie plus verte et plus durable est une priorité pour l'UE et l'ESMA. La finance durable désigne le processus de prise en compte des considérations

---

<sup>1</sup> [RÈGLEMENT \(CE\) N° 1221/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL](#)

<sup>2</sup> [DÉCISION \(UE\) 2019/61 DE LA COMMISSION](#) du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la prise de décisions d'investissement dans le secteur financier. À l'ESMA, nous intégrons les facteurs ESG dans toutes nos activités afin de garantir que les marchés financiers soutiennent et favorisent cette transition. L'ESMA, grâce à sa vue globale de la chaîne d'investissement, est dans une position unique pour soutenir de manière proactive les initiatives de finance durable tout en contribuant à la protection des investisseurs, ainsi qu'à la stabilité et au bon fonctionnement des marchés financiers. Dans ce contexte, l'ESMA a publié en 2022 sa feuille de route pour la finance durable – celle-ci facilite la mise en œuvre coordonnée du mandat de l'ESMA dans le domaine de la finance durable pour la période 2022-2024.

## 4.2. Équipes et localisation



Depuis novembre 2019, l'ESMA loue huit étages et demi d'un immeuble dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris (201-203, rue de Bercy 75012 Paris) pour loger son personnel<sup>3</sup> et ses consultants travaillant sur site.

Parmi les critères de sélection d'un nouveau bâtiment, les performances environnementales ont été prises en compte.

Le bâtiment IBOX s'est vu décerner [plusieurs labels ou certifications](#), tels que :

- [LEED BD+C, niveau Gold](#) – le système d'évaluation des bâtiments écologiques le plus utilisé dans le monde ;
- Certification française HQE – attribuée à la construction et à la gestion des bâtiments ;
- [BBC Effinergie Rénovation](#) – attribué à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment depuis la rénovation ; et
- [Certification WELL, niveau Gold](#), décernée au propriétaire du bâtiment pour les efforts engagés dans la prise en compte de la santé des occupants du bâtiment.

En outre, [Gecina, qui est responsable de la gestion du bâtiment IBOX, cible le zéro carbone net pour son portefeuille opérationnel d'ici à 2030 avec son plan «CANOP-2030».](#)

---

<sup>3</sup> 352 personnes en moyenne en 2022, comprenant agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, intérimaires, stagiaires et consultants travaillant sur site.

### 4.3. Champ d'application du SME de l'ESMA

Pour décider du champ d'application de son système de management, l'ESMA a pris en considération plusieurs sujets.

Considérant que :

Le dernier règlement de l'ESMA<sup>4</sup> dispose qu'elle agit «en tenant compte des modèles d'entreprise durables et de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance» (article 1, paragraphe 3);

L'ESMA élabore des normes techniques applicables dans l'ensemble de l'UE et qu'il est de son devoir de «passer de la parole aux actes» et de gérer ses propres défis en matière de durabilité, à commencer par les incidences environnementales de ses sites;

Même si certaines incidences indirectes peuvent être difficiles à mesurer ou même à évaluer, l'ESMA tient à prendre en compte ses incidences environnementales dans toutes ses activités,

Le champ d'application du SME couvre à la fois les opérations et les activités de l'ESMA à Paris et ses mandats concernant la durabilité et l'intégration des facteurs ESG dans le cadre de sa mission consistant à renforcer la protection des investisseurs et à promouvoir la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers.

## 5. Description du SME

### 5.1. À propos de l'EMAS à l'ESMA

L'ESMA a entamé sa transition vers l'EMAS en 2017. Pendant la phase de mise en œuvre, de nombreux changements contextuels significatifs se sont produits :

Le déménagement, qui a débuté en 2018, d'un immeuble du XIX<sup>e</sup> siècle dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris vers un immeuble nouvellement rénové selon des normes environnementales élevées dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. L'évaluation initiale de la performance environnementale, réalisée dans les anciens locaux de l'ESMA, a été utile pour clarifier ses besoins en ce qui concerne le nouvel immeuble, et la performance environnementale de celui-ci a constitué un critère de sélection;

- Une plus grande importance accordée à la finance durable dans l'UE et l'adoption du pacte vert pour l'Europe, qui ont eu un impact sur les activités principales de l'ESMA;

---

<sup>4</sup> [RÈGLEMENT \(UE\) N° 1095/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL](#)



- La pandémie de COVID-19 a conduit l'ESMA à opérer presque exclusivement hors site à partir de mars 2020 et durant la majeure partie de 2021, ce qui a eu une incidence directe tant sur la consommation énergétique que sur les voyages; et
- La croissance des équivalents temps plein (ETP) sur site de l'ESMA, qui sont passés de 280 en 2019 à 352 en 2022, ce qui a eu une incidence sur la consommation de l'organisation. Le nombre d'ETP comprend le personnel de l'ESMA, les stagiaires et les consultants travaillant sur site.

En 2022, l'ESMA a été officiellement reconnue pour son système de management environnemental dans le cadre du système européen de management environnemental et d'audit (EMAS) et de la norme ISO 14001, ce qui constitue une étape importante pour l'Autorité. L'ESMA est la 100<sup>e</sup> organisation enregistrée EMAS en France.

[L'enregistrement](#) a été délivré par le Ministère français de la transition écologique le 10 septembre 2022 pour une durée de trois ans et couvre toutes les activités opérationnelles et principales de l'ESMA.

Cette dernière a publié sa première déclaration environnementale sur son site web le 24 octobre 2022, couvrant l'année 2021.

## 5.2. Contexte et objectif du SME de l'ESMA

L'ESMA travaille avec un large éventail de parties prenantes, allant de son personnel aux contractants locaux, et des autorités nationales compétentes (ANC) aux institutions européennes. Celles qui sont considérées comme significatives, à la fin de l'année 2022, compte tenu de l'influence qu'elles peuvent avoir sur les performances environnementales et/ou les attentes de l'ESMA, sont les suivantes :

Parties prenantes	Leurs besoins et attentes envers l'ESMA	Les besoins et les attentes de l'ESMA à leur égard
<b>Personnel de l'ESMA et Green Team</b>	Mettre en œuvre un SME solide et utile	Participer aux actions d'amélioration et formuler des suggestions
<b>Autorités nationales compétentes (notamment par l'intermédiaire du comité permanent de la durabilité)<sup>5</sup></b>	Informations sur les travaux et les mandats de l'ESMA dans le domaine de la finance durable et les possibilités d'apporter son expertise.	Contribuer à tous les travaux de l'ESMA sur les questions de finance durable, y compris en ce qui concerne l'intégration des facteurs ESG dans les conseils en investissement, les obligations de

<sup>5</sup> Le comité permanent de la durabilité remplace le réseau de coordination sur la durabilité à la fin de 2022

		communication et l'information des entreprises.
<b>Commission/Conseil/Parlement</b>	Contribution technique sous la forme d'avis, de recommandations, de propositions de normes techniques de réglementation afin de soutenir les efforts de l'UE pour réaliser son programme en matière de finance durable et favoriser la convergence dans l'UE.	Développement d'un cadre juridique clair et cohérent et allocation d'un temps suffisant et de ressources adéquates pour exécuter les mandats.
<b>Cour des comptes européenne</b>	Respecter toutes les réglementations pertinentes, adapter les processus aux recommandations	Aucune spécificité
<b>Propriétaire et gestionnaire du bâtiment</b>	Respect du contrat de bail.	Assistance pour l'accès aux données concernant le bâtiment et la gestion de la vie des occupants du bâtiment de la meilleure façon possible, y compris selon l'annexe 14 du bail. Fournir des données précises concernant les indicateurs énergétiques et non énergétiques
<b>Fournisseur du système de gestion du bâtiment (SGB)</b>	Aucune spécificité en l'absence de contrat direct	Gains d'efficacité : fournir un soutien pour automatiser les rapports sur l'énergie et les fluides
<b>Entreprises de maintenance sous contrat (bâtiment et privé)</b>	Respecter le contrat	Bonne gestion de la maintenance régulière et ponctuelle Bonne gestion des déchets et conseils
<b>Entreprise de restauration sous contrat</b>	Communication fluide pour limiter le gaspillage alimentaire	Respect du contrat (produits alimentaires locaux, réduction des emballages, etc.)
<b>Prestataire de services de nettoyage sous contrat</b>	Instructions claires et respect du contrat	Procédures et formation sur le nettoyage et la gestion des déchets
<b>Entreprise d'enlèvement et de traitement des déchets sous contrat</b>	Respecter les instructions de tri	Optimiser le taux de recyclage Documents et rapports de conformité juridique, en temps utile
<b>Agence de voyage</b>	Respecter le contrat	Fournir des données précises sur les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements effectués dans le cadre de missions

<b>Prestataire responsable de la surveillance réglementaire environnementale et de la conformité juridique, sous contrat</b>	Fournir les intrants nécessaires	Audit annuel de conformité à la législation environnementale. Surveillance et soutien réglementaires mensuels.
--	----------------------------------	--

Après une analyse PESTEL (analyse des facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux) et une analyse SWOT (analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces), à laquelle le personnel a participé par le biais d'entretiens, les risques et opportunités stratégiques définis pour le SME de l'ESMA sont les suivants :

Contexte	Risques	Opportunités
<b>Politique</b>	Les objectifs à court terme peuvent être prioritaires par rapport aux objectifs à long terme.	Sur le plan politique et en termes d'image et de communication, l'enregistrement EMAS est positif pour l'ESMA, car il lui permet de s'aligner sur les recommandations et les règlements qu'elle élabore pour les acteurs du marché.
<b>Économique</b>	Le propriétaire du bâtiment peut, à un moment donné, être dans une situation où « l'investissement environnemental est réalisé dans le bâtiment lorsque le rendement est destiné aux locataires ».	Après la COVID-19, près de 100 % des parties prenantes sont équipées pour travailler à distance : moins d'impacts et de coûts en matière de déplacements.
<b>Social</b>	Difficulté à mesurer l'incidence du télétravail sur l'environnement, tout en respectant la vie privée du personnel et en évaluant les effets de rebond.	Le comité social de l'ESMA élabore une offre d'activités sociales vertes pour le personnel afin de promouvoir les initiatives environnementales locales et le volontariat (à Paris et alentours).
<b>Technologique</b>	Possibilité limitée de s'engager sur des améliorations, étant donné que les équipements techniques sont déjà très performants.	Prolonger la durée de vie des actifs – décorrélérer la durée de vie comptable et l'utilisation des équipements.
<b>Environnemental</b>	Effet de rebond après la pandémie : les membres du personnel recommencent à voyager à l'international comme auparavant.	La mise en œuvre de l'annexe environnementale au bail devrait contribuer à améliorer la communication et les actions avec le propriétaire et les autres locataires, en vue d'une réduction maximale de l'impact.

<b>Juridique</b>	Les règles en matière de marchés publics et les préférences environnementales peuvent aller dans le sens opposé.	Les efforts de mise en conformité conduisent à renforcer l'engagement auprès du conseil d'administration et du personnel en réduisant les risques d'amendes et les problèmes de réputation.
------------------	--	---

### 5.3. Gouvernance du SME

Pour faire fonctionner son SME, l'ESMA s'appuie sur la structure suivante :

<b>Fonction</b>	<b>Principales responsabilités</b>
<b>Directrice exécutive</b>	Approuve la politique et donne une orientation stratégique au système de management.
<b>Comité directeur</b>	Présidé par le chef du département « Ressources », le comité directeur assure le suivi de l'efficacité du SME - y compris un examen trimestriel du plan d'action - et apporte son soutien à la directrice exécutive pour la prise de décisions.
<b>Coordinateur environnemental</b>	Le coordinateur environnemental assure le bon fonctionnement quotidien du SME, en fournissant un soutien à toutes les équipes dans la mise en œuvre et la maintenance du SME.
<b>Équipe de direction</b>	Met en œuvre, promeut et fait respecter les meilleures pratiques environnementales au sein des équipes.
<b>Green Team</b>	Promeut l'amélioration des performances environnementales au sein des équipes et auprès de l'ensemble du personnel.
<b>Personnel</b>	Participe activement aux bonnes pratiques environnementales au quotidien.

## 6. Politique environnementale

L'ESMA a adopté la version actuellement applicable de sa politique environnementale en 2022. Celle-ci détaille les engagements de l'organisation et ses moyens de réalisation, ainsi que les changements pertinents dans le contexte général de l'organisation.

### Engagements :

Afin de réduire les incidences environnementales de ses travaux et d'améliorer ses performances environnementales, les engagements suivants régissent les actions de l'ESMA :

- Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources;
- Encourager la prévention des déchets et de la pollution environnementale en recyclant autant que possible les articles et en les réutilisant puis en optimisant leur élimination;
- Prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et réduire au minimum l'impact de la mobilité et des déplacements; et
- Respecter la législation, les règlements administratifs et autres exigences applicables en matière d'environnement.

### **Moyens de réalisation**

Ces engagements seront réalisés par les moyens suivants :

- Promouvoir la sensibilisation à l'environnement au sein de l'ESMA, communiquer et mettre en œuvre cette politique à tous les niveaux de l'Autorité;
- Fournir des ressources appropriées pour mettre en œuvre la politique de l'ESMA;
- Promouvoir les initiatives locales de protection de l'environnement et encourager une participation active à celles-ci;
- Associer les entreprises et les fournisseurs (le cas échéant) et intégrer des critères environnementaux dans les procédures de passation des marchés publics et dans toute règle concernant l'organisation d'événements; et
- Promouvoir une communication transparente avec les parties prenantes internes et externes.

La politique environnementale est disponible sur le site internet de l'ESMA à l'adresse [suivante](#).

Pour améliorer ses performances environnementales, l'ESMA évalue en permanence les incidences environnementales de ses actions. Elle établit des objectifs et des cibles et les passe en revue régulièrement.

## 7. Aspects et impacts environnementaux

L'ESMA utilise des ensembles de critères différents selon que l'aspect est direct ou non, normal ou dysfonctionnel (anomalie, urgence) pour évaluer l'importance des différents aspects environnementaux.

Pour chaque aspect, l'ESMA identifie :

- la nature des incidences négatives, et si l'aspect a des incidences positives;
- la fréquence/probabilité de l'aspect environnemental ou de la source d'influence;
- le niveau de contrôle ou le degré d'influence de l'ESMA sur l'aspect environnemental; et
- l'opinion du personnel à partir de l'enquête lancée par l'ESMA.

Cette évaluation a été mise à jour en avril 2023. Elle fournit à l'organisation un classement des aspects (le 1<sup>er</sup> rang étant attribué aux aspects les plus significatifs – il peut y en avoir plusieurs). En tenant compte des ressources de l'ESMA, il a été décidé que les 12 premiers aspects seraient significatifs, avec une action prioritaire dans les années à venir, comme suit :

Activité	Aspect environnemental	Rang
Travail sur site	Refroidissement des locaux : consommation d'énergie	1
Travail sur site	Chauffage des locaux : consommation d'énergie	2
Répondre aux besoins de l'ESMA	Procédures de l'ESMA  Intégration des exclusions environnementales, des critères de sélection ou d'attribution	3
Missions	Déplacements professionnels : émissions atmosphériques et de CO2 liées aux missions des équipes (émissions dues au transport, à la consommation d'eau, aux déchets, etc.)	4
Événements et réunions	Émissions atmosphériques et de CO2; consommation d'énergie et d'eau, production de déchets, etc. pour l'hébergement des visiteurs à Paris (hôtels).	4
Événements et réunions	Commande de repas auprès de Baxter Storey pour la restauration	4

<b>Fonctionnement et maintenance : bâtiment et ses équipements</b>	Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) générés par des équipements informatiques défectueux (vidéo, téléphones, PC, écrans, etc.).	4
<b>Soutien aux activités principales</b>	Fourniture d'équipements informatiques au personnel et à certains intervenants externes	4
<b>Activités principales</b>	Durabilité et intégration des facteurs ESG	4
<b>Répondre aux besoins de l'ESMA</b>	Dans le cadre de procédures conjointes, non menées par l'ESMA	9
<b>Déjeuner ESMA et cafétérias ESMA</b>	Lave-vaisselle, réfrigérateur, micro-ondes : consommation d'énergie	10
<b>Événements et réunions</b>	Refroidissement des locaux : consommation d'énergie CTA spécifique pour les salles de réunion.	10

## 8. Objectifs environnementaux

Les objectifs couvrant la période 2022-2024 ont été approuvés lors de la revue de direction en avril 2022 et réexaminés avec les ajustements nécessaires en avril 2023.

Domaine d'action	Aspect environnemental	Incidence	Objectif	Objectif	Délai
<b>Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources</b>	Travail de bureau-consommation énergétique et non énergétique	Épuisement des ressources naturelles Émissions de GES - Changement climatique	1.Consommations énergétiques	Établir des processus avec le gestionnaire du bâtiment afin d'avoir une vision claire de toutes les consommations énergétiques, au premier trimestre de l'année suivante.	31/12/2022
				Maintenir un approvisionnement de 100 % en électricité produite à partir de sources renouvelables (avec certificat d'origine)	31/12/2022
	Travail de bureau-consommation de papier	Épuisement des ressources naturelles	2.Minimiser la consommation de papier	Maintenir la consommation de papier en dessous du seuil d'excellence de 15 impressions/jour/ETP	Chaque année

Domaine d'action	Aspect environnemental	Incidence	Objectif	Objectif	Délai
				100 % des réimpressions avec la nouvelle identité visuelle de l'ESMA sont effectuées sur du papier écolabellisé.	31/12/2022
	Travail de bureau- consommation d'eau	Épuisement des ressources naturelles	3.Minimiser la consommation d'eau	Réduire la consommation d'eau en dessous de 5 m <sup>3</sup> /ETP.	Chaque année
	Passation de marchés	Épuisement des ressources naturelles Émissions de GES - Changement climatique	4.Réduire au minimum la consommation de ressources	Maintenir une part croissante de marchés publics écologiques	31/12/2024
<b>Encourager la prévention des déchets et de la pollution environnementale en recyclant autant que possible les articles et en les réutilisant puis en optimisant leur élimination</b>	Déchets	Production de déchets	5.Encourager la prévention des déchets et de la pollution environnementale	Maintenir la production de déchets en dessous du seuil d'excellence de 200 kg/ETP	Chaque année
				Recycler au moins 65 % des déchets.	31/12/2024
<b>Prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions de CO2 et réduire au minimum l'impact de la mobilité et des déplacements</b>	Émissions de GES (toutes activités)	Émissions de GES - changement climatique	6.Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Étendre le champ d'application aux émissions des visiteurs en 2023	31/12/2023
				<b>Réexamen en 2023: suivi de l'impact des visiteurs.</b>	
				Réduire les émissions de GES de 21 %/ETP par rapport à 2019.	31/12/2024
	Émissions de GES (déplacements pour missions)	Émissions de GES - changement climatique	7.Réduire les émissions de GES dues aux déplacements (missions)	Réduire les émissions de GES dues aux déplacements de 35 %/ETP par rapport à 2019.	31/12/2024
				Maintenir une intensité en carbone de nos	31/12/2024



Domaine d'action	Aspect environnemental	Incidence	Objectif	Objectif	Délai
				déplacements inférieure à 115 g/km.	
<b>Intégrer les facteurs environnementaux dans nos travaux, en tant que thème transversal, comme prévu par notre règlement.</b>	Durabilité et intégration des facteurs ESG	Incidence positive sur la durabilité	8. Personnel formé à la durabilité et à la finance durable	L'ensemble du personnel a eu la possibilité de participer à au moins une session de sensibilisation à la durabilité.	31/12/2024
				Tout le personnel dont la mission l'exige a reçu une formation sur le cadre réglementaire pour les facteurs ESG en matière de finance durable.	31/12/2024

Le chapitre suivant présente les performances environnementales de l'ESMA. Elles sont comparées à un objectif lorsqu'il en existe un. La valeur est comparée soit à l'objectif propre de l'ESMA, soit au repère d'excellence disponible, issu du document de référence sectoriel (DRS) relatif aux meilleures pratiques de management environnemental pour le secteur de l'administration publique<sup>6</sup>, lorsqu'il existe.

Comme nous le verrons en détail au chapitre suivant, il n'est pas pertinent d'analyser toutes les activités, vu les changements de contexte.

## 9. Performance environnementale et actions

### 9.1. Avant-propos

Depuis le déménagement dans un nouveau bâtiment, le principal obstacle a été la fiabilité des données relatives aux consommations provenant de la gestion du bâtiment. L'objectif principal de l'ESMA est de collecter les données les plus fiables et de procéder à une double vérification, ainsi que de prendre des données pour ajuster davantage les objectifs environnementaux de l'organisation.

Les années 2020 et 2021 ont été exceptionnelles en raison de la situation pandémique. C'est la raison pour laquelle la comparaison entre la plupart des données est effectuée en se référant

<sup>6</sup> [DÉCISION \(UE\) 2019/61 DE LA COMMISSION](#) du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) n° 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

à 2019. En outre, en 2019, l'ESMA occupait un autre immeuble pendant 11 mois, de sorte que nous ne disposons pas encore d'une base de référence pour tous les chiffres relatifs à l'immeuble. Enfin, il est important de noter que le mandat de l'ESMA a évolué au fil du temps, notamment avec l'ajout de nouvelles responsabilités dans le domaine des contreparties centrales à partir de 2020, ce qui a impliqué le recrutement de nombreux nouveaux membres du personnel et de trois membres de l'encadrement supérieur, ainsi que la surveillance des entités de pays tiers.

Chacun des aspects environnementaux est présenté sous la forme d'un apport/impact annuel total et d'un rapport à l'unité la plus représentative, par zone (m<sup>2</sup>) ou par personne (équivalent temps plein — ETP).

Les données collectées sont les suivantes :

Surface 7 969 m<sup>2</sup> depuis 2020

Equivalent temps plein annuel moyen de l'ESMA (personnel de l'ESMA et consultants sur place):

Année	2019	2020	2021	2022
ETP	280	277	319	352

L'ESMA ne rend pas compte de l'utilisation des sols en ce qui concerne la biodiversité, car elle est placée dans le centre de ville. L'immeuble IBOX dispose d'un toit accessible conçu comme un espace vert présentant une biodiversité importante. Toutefois, ceci n'est pas sous le contrôle de l'organisation.

## 9.2. Énergie

### 9.2.1. Performances

Objectifs :

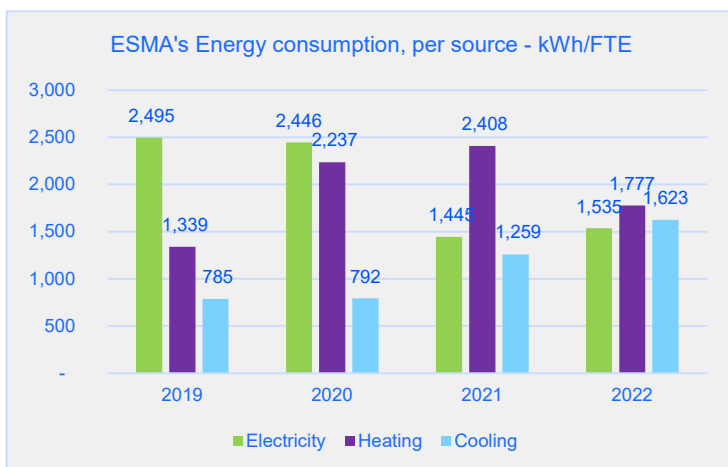
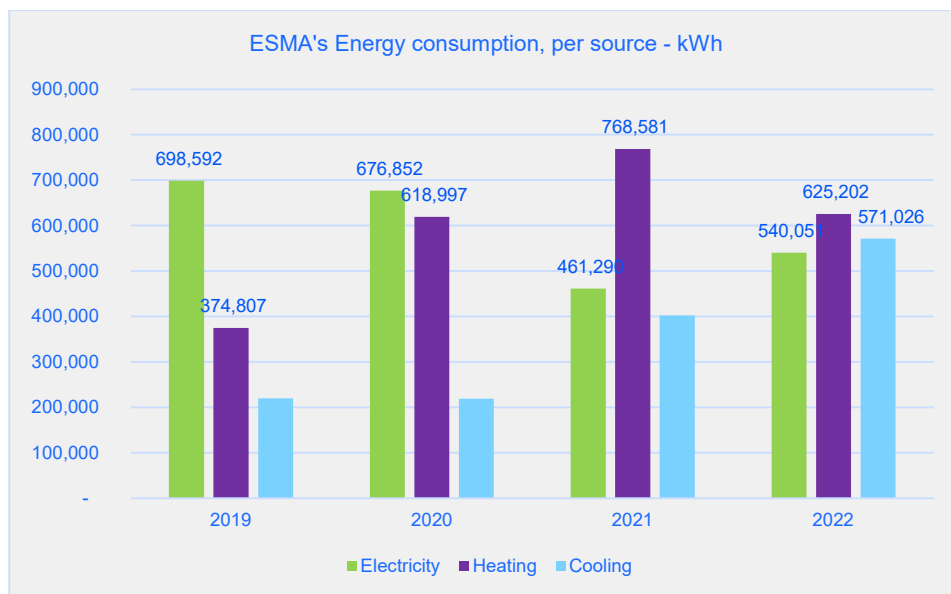
Établir des processus avec le gestionnaire du bâtiment afin d'avoir une vision claire de toutes les consommations énergétiques, au premier trimestre de l'année suivante.

Maintenir un approvisionnement de 100 % en électricité produite à partir de sources renouvelables (avec certificat d'origine).

Ces deux objectifs ont été atteints en 2022. Même si la performance énergétique n'a pas été définie comme objectif pour 2022, elle est indirectement incluse dans l'objectif de réduction de l'empreinte carbone.

L'objectif principal de l'ESMA en matière d'amélioration est la performance énergétique. Cet objectif a été reflété dans le cahier des charges de l'appel d'offres pour la sélection du nouvel immeuble.

La consommation énergétique totale de l'ESMA (y compris l'électricité, le chauffage et le refroidissement) par mètre carré et par ETP est indiquée ci-dessous.

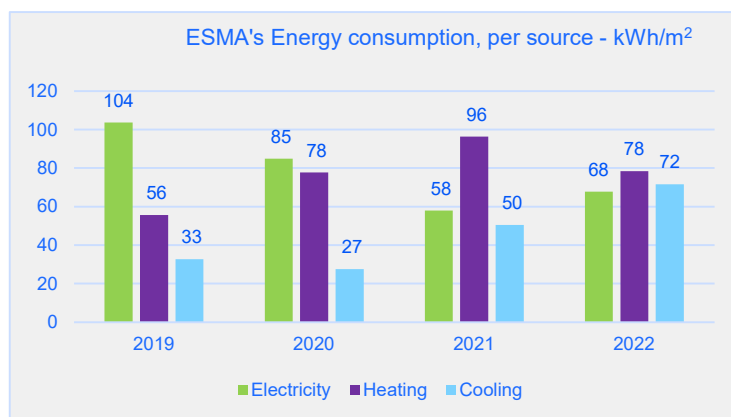


En 2020: l'occupation de l'immeuble était très faible en raison de la pandémie. Toutefois, l'immeuble était toujours en état de fonctionnement. À partir de la mi-2020 (après le confinement) et tout au long de l'année 2021, l'ESMA a fonctionné à 100 % d'air frais en raison de la situation sanitaire, ce qui a entraîné une augmentation de la consommation d'énergie pour le refroidissement et le chauffage. Cette mesure a été levée fin 2022 avec la mise en œuvre des mesures

énergétiques par le bailleur.

En 2022, des mesures en matière de sobriété énergétique ont été mises en œuvre en France en ce qui concerne le chauffage dans les bâtiments. Il s'agissait d'une série de mesures mises en œuvre par l'ESMA à son niveau et par le propriétaire de l'immeuble, lesquelles ont permis de maintenir la consommation d'énergie sous contrôle.

En ce qui concerne l'électricité, la consommation par ETP a été inférieure de 38 % à celle de 2019.



### 9.2.2. Actions

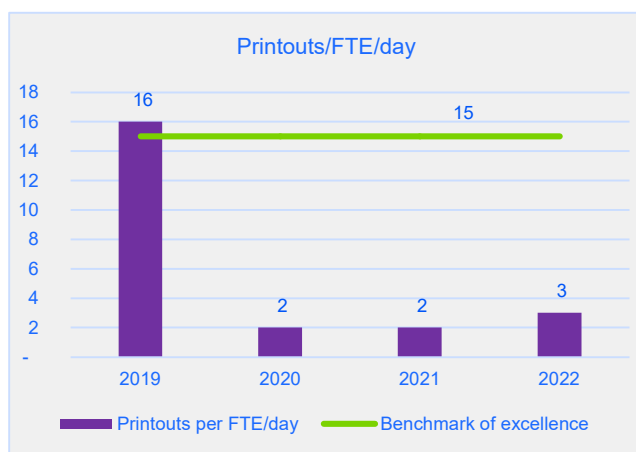
Actions entreprises	Étapes suivantes
Communication auprès des équipes sur les performances et les équipements de l'immeuble et sur les meilleures pratiques pour limiter la consommation d'énergie des appareils informatiques.	Maintenir les mesures de « sobriété énergétique ».
Travailler avec le propriétaire de l'immeuble et le fournisseur du SGB afin d'établir des rapports réguliers sur les consommations privées.	Continuer à acheter 100 % d'électricité renouvelable couverte par les garanties d'origine.
Rétablir le fonctionnement nominal de la distribution de l'air, de la chaleur et du refroidissement une fois la crise sanitaire terminée.	Veiller à prendre en considération la consommation d'énergie lors de la préparation des achats.
Mettre en œuvre des mesures pour l'utilisation des lave-vaisselles dans les kitchenettes.	
Mettre en œuvre des mesures du « plan de sobriété énergétique » telles que : chauffage éteint pendant les week-ends à tous les étages et après 18 h 00 les jours ouvrables aux étages des salles de réunion ; eau chaude dans les	

kitchenettes éteinte ; réduction de l'intensité lumineuse et programmation horaire.

## 9.3. Papier

### 9.3.1. Performances

Objectif : Maintenir l'utilisation de papier en dessous du seuil d'excellence de 15 (impressions/jour/ETP).



La performance est mesurée sur la base du nombre d'impressions par équivalent temps plein (ETP) par jour.

La légère augmentation de la consommation de papier s'explique par une présence plus importante dans les bureaux après la mise en place du « retour au bureau ». Néanmoins, les données sont très inférieures à l'objectif défini.

100 % du papier utilisé dans les bureaux de l'ESMA est du papier portant le label écologique.

### 9.3.2. Actions

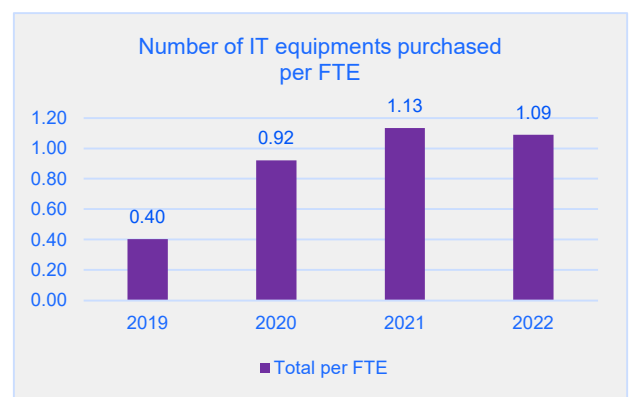
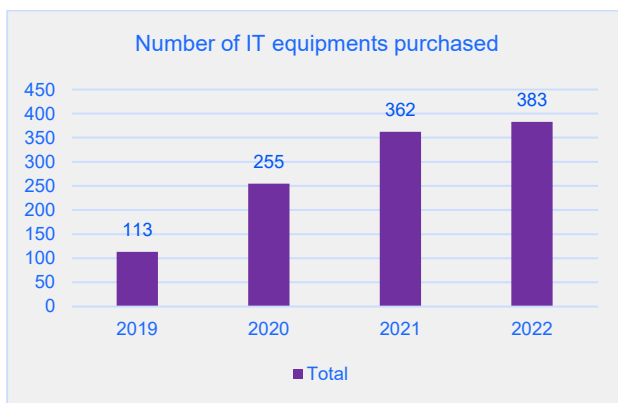
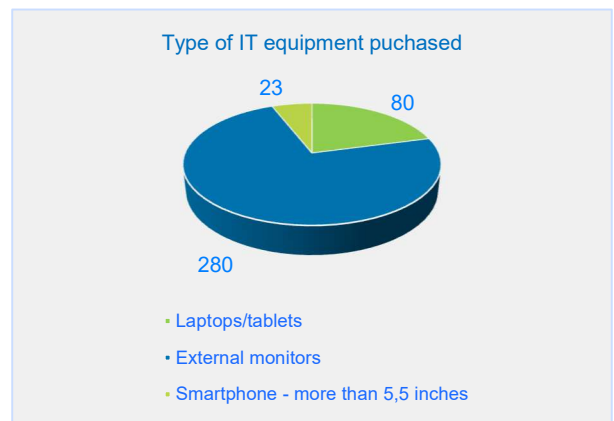
Actions entreprises	Étapes suivantes
Les postes de travail sont configurés par défaut pour imprimer en noir et blanc et en recto-verso. Le personnel est invité à ne pas modifier, dans la mesure du possible, cette configuration.	Maintenir l'achat de 100 % de papier portant le label écologique.
Amélioration de la plateforme sans papier, permettant la numérisation d'un plus grand nombre de flux de travail électroniques et la mise en œuvre de « EU Sign » pour le président, la directrice exécutive et les chefs de département.	Poursuivre l'amélioration de la plateforme sans papier.
Partager les meilleures pratiques telles que les abonnements à la presse numérique (qui réduisent également les déchets), la création	Réexaminer la valeur de référence de l'objectif une fois que la tendance est établie.

d'une bibliothèque interne qui répertorie tous les livres (papier) disponibles dans l'organisation.	
Contrôler régulièrement les impressions afin de pouvoir indiquer si les « bonnes habitudes » prises pendant la pandémie ont été conservées.	
Acheter 100 % de papier portant un label écologique.	

## 9.4. Équipements et systèmes informatiques

L'un des actifs importants contribuant à la performance environnementale d'un bureau est l'équipement et les systèmes informatiques. Le passage au numérique et l'ajout de modes de télétravail hybrides se traduisent par une utilisation croissante des dispositifs portables. Au cours de l'année, quatre types de dispositifs différents ont été achetés : ordinateurs portables, tablettes, écrans et smartphones.

Bien qu'une légère augmentation des dispositifs soit observée, celle-ci résulte également d'une augmentation du personnel de l'agence.



### 9.4.1. Actions

<b>Actions entreprises</b>	<b>Étapes suivantes</b>
----------------------------	-------------------------

<p>Tous les écrans sont réglés en mode veille et en mode veille profonde; les ordinateurs sont en mode veille profonde;</p>	<p>Projet en cours visant à mettre en place des bureaux virtuels pour les consultants hors site. Cette technologie nécessite moins d'électricité de la part des équipements et permettra de réduire la consommation d'énergie et les achats de matériel;</p>
<p>Les téléphones de bureaux ont été remplacés par l'application Microsoft Teams;</p>	<p>Évaluer la faisabilité de la réutilisation des équipements informatiques : rechercher une entreprise d'économie sociale comme Oxfam, qui travaille déjà avec la Commission européenne, pour réutiliser les équipements qui ne correspondent plus aux besoins de l'ESMA et aider à les recycler;</p>
<p>La durée de vie des appareils informatiques n'est pas liée à la durée d'amortissement comptable (4 ans). En cas de problèmes techniques, les ordinateurs portables sont configurés et/ou mis à jour pour être affectés à un autre utilisateur. Un contrôle technique est régulièrement effectué pour évaluer si les modèles d'appareils sont toujours en mesure de supporter les systèmes informatiques de l'ESMA;</p>	<p>Ajouter un nouvel indicateur pour suivre le cycle de vie des équipements informatiques.</p>
<p>Les sessions d'entrée en service pour les nouveaux collègues comprennent des informations sur les incidences environnementales des équipements informatiques;</p>	
<p>Les ordinateurs portables achetés portent le label écologique EPEAT (outil d'évaluation environnementale des produits électroniques), niveau Argent (qui dépend d'un contrat-cadre de la Commission européenne);</p>	
<p>Les équipements informatiques sont systématiquement recyclés;</p>	
<p>Une formation sur les marchés publics écologiques concernant les équipements informatiques est dispensée au personnel du service informatique; et</p>	
<p>Une formation à l'informatique durable [assurée par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le sous-réseau du comité consultatif sur</p>	

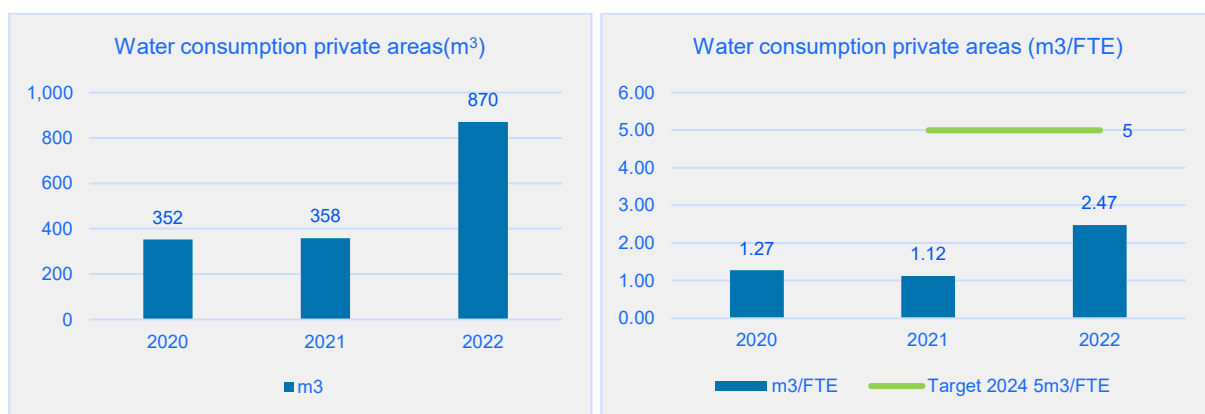
les technologies de l'information et de la communication (ICTAC)] a été dispensée au personnel du service informatique et partagée en interne sur le wiki.

## 9.5. Eau

### 9.5.1. Performances

Objectif : Réduire la consommation d'eau en dessous du repère d'excellence à moins de 5 m<sup>3</sup>/ETP par an.

Il a été décidé de continuer à rendre compte du tableau des ICP comme d'habitude sur l'ensemble des zones privées et partagées et de définir l'objectif sous l'influence et le contrôle directs de l'ESMA. Par conséquent, l'objectif relatif à la consommation d'eau est uniquement lié aux zones privées de l'ESMA. En outre, les graphiques relatifs à l'eau ne présentent pas de données pour 2019, car nous avons constaté que les chiffres que nous avons reçus n'étaient pas suffisamment précis. Cela s'explique par le déménagement dans de nouveaux locaux en novembre 2019, lorsque le propriétaire ne disposait pas de chiffres en raison de l'inoccupation depuis 10 mois.



### 9.5.2. Actions

Actions entreprises	Étapes suivantes
Déménagement dans un bâtiment plus performant où tous les équipements sont à faible débit et où le réseau de distribution est équipé de	Définir les meilleures pratiques en matière de consommation d'eau pour les différentes sources et mettre au point des sessions de



vannes à fermeture automatique qui empêchent toute fuite.	communication/de sensibilisation : installations sanitaires, nettoyage, arrosage, etc.
Travailler avec le gestionnaire du bâtiment et le fournisseur du système de gestion du bâtiment afin d'établir des rapports réguliers sur les consommations et d'en faire le suivi pour pouvoir les comparer à l'activité et fixer des objectifs raisonnables.	
La société de nettoyage utilise presque exclusivement des techniques de nettoyage « à sec », avec une utilisation minimale d'eau.	
Bonnes pratiques à l'intention du personnel en ce qui concerne l'utilisation des lave-vaisselle et sensibilisation à la consommation d'eau.	

## 9.6. Déchets

### 9.6.1. Performances

Objectifs :

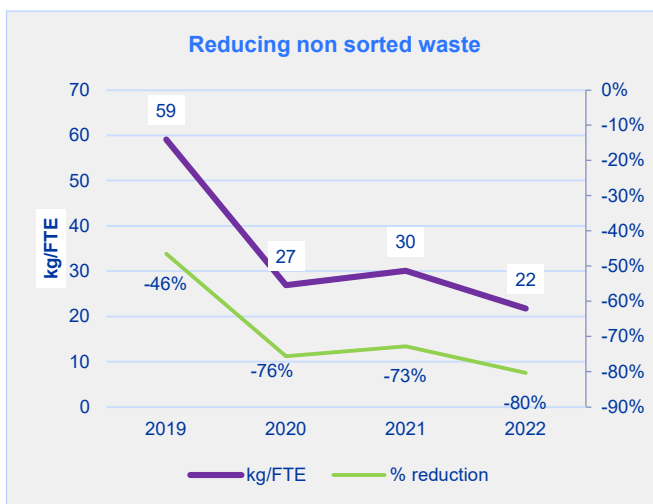
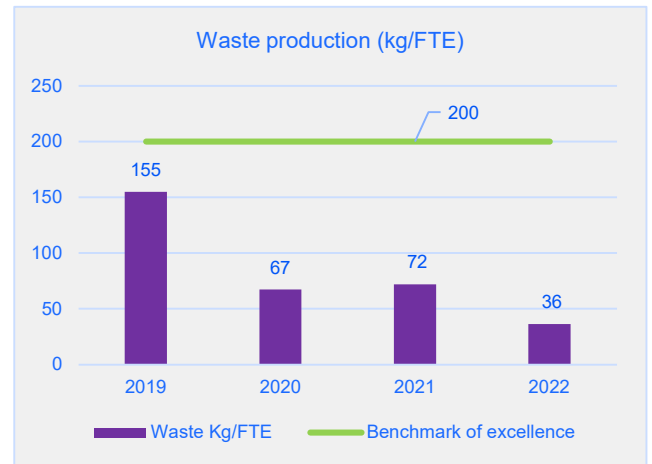
Moins de 200 kg/ETP/an

Atteindre un taux de recyclage de 65 % pour nos déchets d'ici à 2024

Dans l'immeuble IBOX, il existe deux façons de gérer les déchets :

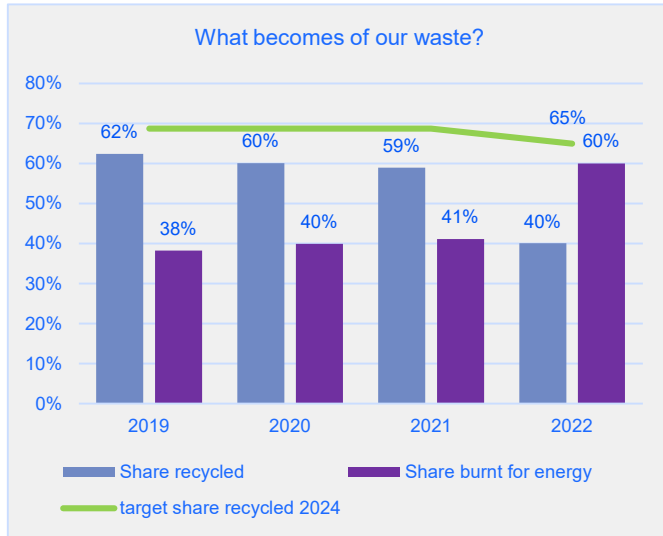
Les déchets « classiques » : papier, carton, emballages plastiques, métaux, etc. et les déchets généraux, sont gérés par le gestionnaire du bâtiment, via son propre contrat. Par conséquent, l'ESMA a une influence limitée sur la gestion des déchets dans le bâtiment qu'elle occupe. Les volumes associés (en kg) sont attribués à l'ESMA en fonction de sa part de surface louée. À ce jour, il n'existe pas de pondération individuelle, mais le fournisseur garantit que 100 % des déchets sont destinés à des flux de valorisation, par recyclage ou combustion à des fins de valorisation énergétique ; et

Les déchets spécifiques, tels que les documents papiers confidentiels, les piles ou les DEEE, sont gérés via un contrat de l'ESMA, sur lequel elle a plus d'influence.



Les quantités de déchets n'ont cessé de diminuer depuis que l'ESMA a commencé à mettre en œuvre son SME et ont toujours été inférieures au repère du DRS. Le niveau élevé de déchets produits en 2019 était dû au déménagement de l'organisation dans de nouveaux bureaux et à l'élimination ultérieure des anciens meubles et objets stockés. La diminution significative de la production de déchets observée en 2020 et 2021 (situation de la COVID-19) a maintenu cette tendance en 2022, ayant produit environ 50 % des déchets par ETP.

La réduction de la gestion des déchets de 2021 à 2022 est une conséquence directe de la mise en œuvre d'un nouveau contrat de gestion des déchets. En outre, le nombre habituel de présences au bureau est resté inchangé, étant donné que le télétravail est toujours en place. Parallèlement, les efforts déployés par l'ESMA pour proposer davantage d'options de ségrégation ont permis à l'organisation de réduire de 80 % sa part de déchets non triés en 2022.



Si l'ESMA s'aligne sur le repère d'excellence du DRS, puisqu'aucun de ses déchets n'est mis en décharge, la part des déchets recyclés a diminué de 19 % par rapport à 2021. Cela pourrait répondre à une diminution de l'utilisation des déchets recyclables (tels que les gobelets en papier ou en plastique pour le café) et, par conséquent, à une diminution du ratio de déchets recyclables.

## 9.6.2. Actions

Actions entreprises	Étapes suivantes
Dans les étages occupés par l'ESMA, mise en place de nouvelles options de tri conformes au règlement intérieur du bâtiment, et communication associée auprès des équipes pour expliquer les bonnes pratiques de tri des déchets.	Analyser les données et développer des moyens de prévenir la production de déchets de l'ESMA.
Échanges avec la société de nettoyage pour s'assurer de la compréhension et du respect des flux de déchets mis en place au sein du bâtiment et obtenir un retour d'informations sur les éventuels problèmes rencontrés.	Évaluer avec le propriétaire/la société de gestion des déchets la part des déchets recyclés.
Prévoir des règles spécifiques pour les déchets habituels et particuliers (par exemple, les gobelets en carton, les boîtes à emporter de la cantine).	Développer des sessions de sensibilisation avec la société de gestion des déchets sur le tri des déchets.

## 9.7. Déplacements

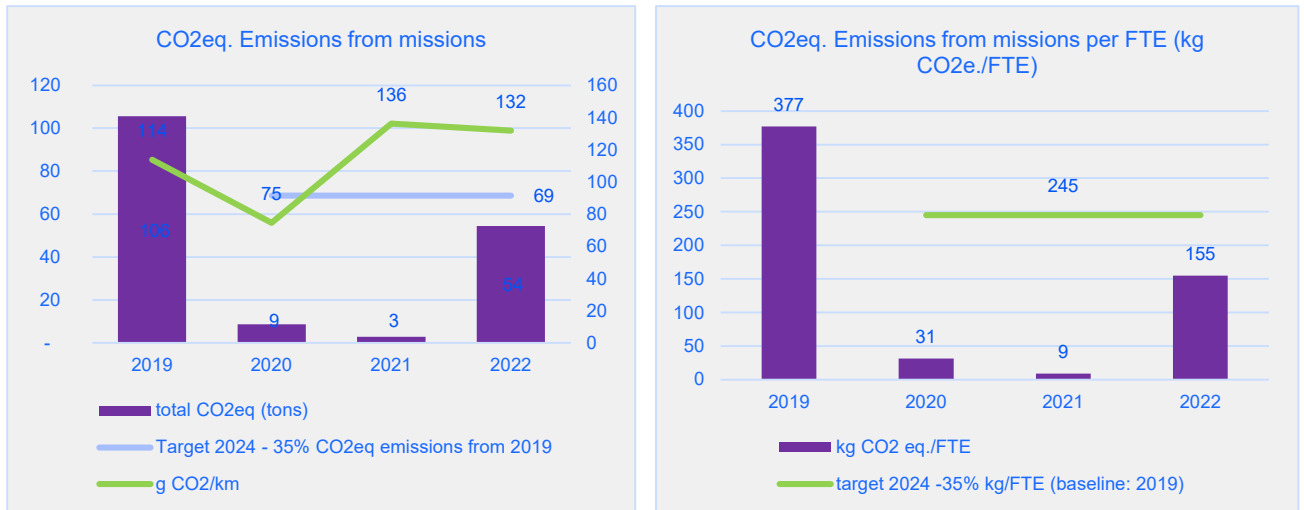
### 9.7.1. Performances

Objectifs :

Réduire les émissions de GES dues aux déplacements de 35 %/ETP par rapport à 2019.

Suivi de l'impact des visiteurs

Maintenir une intensité en carbone de nos déplacements inférieure à 115 g/km.

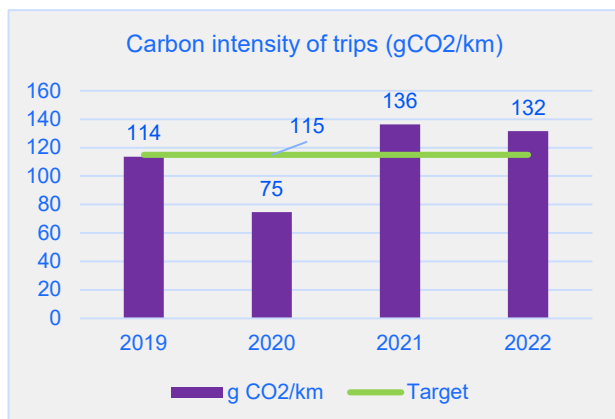


Les années 2020 et 2021 ont été des années exceptionnelles et ont prouvé que l'ESMA pouvait s'acquitter de son mandat sans voyager autant qu'auparavant. En 2022, l'organisation est revenue à une activité normale, et les bonnes pratiques ont été maintenues grâce à l'utilisation accrue des réunions en ligne et à leur acceptabilité. En conséquence, les critères permettant de prendre en considération les besoins opérationnels essentiels et la possibilité d'organiser les réunions à distance ont été mis en œuvre.

Par rapport à 2019, l'année de référence, 52 tonnes d'éq. CO<sup>2</sup> ont été émises en moins lors des missions de voyage en 2022, soit 49 % de moins. Ce pourcentage passe à 59 % si l'on compare le kg de CO<sup>2</sup> par ETP.

Les kilomètres parcourus en avion et en train ont été réduits d'environ 40 % par rapport à 2019. Aucun déplacement en voiture n'a été effectué au cours de l'année.

En novembre 2022, un outil de gestion des visiteurs a été mis en place, permettant à l'ESMA de surveiller l'incidence des visiteurs. L'ESMA n'a pas d'influence directe sur les visiteurs, mais se concentrera sur la sensibilisation et l'échange de bonnes pratiques et d'incitations écologiques en ce qui concerne les missions et les événements organisés avec les invités et le personnel.



La valeur de l'intensité en carbone des trajets fournit des informations sur la relation entre les missions en train et en avion, étant donné que les émissions en avion sont plus élevées que pour le rail. En 2022, l'intensité en carbone est passée au-dessus de l'objectif fixé en 2019, même si les distances ont considérablement diminué, et les émissions liées aux déplacements ont été nettement plus faibles. Cela s'explique par l'augmentation

des déplacements par avion. Les principales raisons en étaient le changement de la structure organisationnelle de l'ESMA avec ses nouveaux mandats et la consolidation complète de la direction « Contreparties centrales » avec des tâches spécifiques se rapportant aux entités de pays tiers, afin de renforcer la convergence en matière de surveillance et de garantir un paysage résilient relativement aux contreparties centrales. Il en a résulté davantage de déplacements internationaux, qui devaient se faire par voie aérienne. En outre, bon nombre des missions remplacées par des réunions en ligne ont été celles qui nécessitaient généralement des déplacements en train.

## 9.7.2. Actions

Actions entreprises	Étapes suivantes
Suivi avec l'agence de voyage afin d'obtenir des données précises.	Sensibiliser le personnel (meilleur choix entre partir en mission ou organiser un événement) et partager les bonnes pratiques et les incitations écologiques avec les invités.
Promouvoir les réunions en ligne.	Identifier d'autres possibilités de réduire les émissions liées aux voyages et aux événements.
Afin de surveiller les émissions générées par les visiteurs dans les locaux de l'ESMA en 2023, un outil de gestion des invités (Proxyclick) a été mis en place en novembre 2022.	L'ESMA continuera de surveiller l'incidence des visiteurs.
Procédure sur les missions durables approuvée en 2022 et applicable à partir de janvier 2023.	
Check-list de mission à remplir par le personnel et jointe à la demande de mission dans l'outil de gestion des missions.	

## 9.8. Émissions atmosphériques, y compris de GES

### 9.8.1. Performances

Objectif : Réduire les émissions de GES de 21 %/ETP en 2024 par rapport à 2019 :

Les émissions de GES sont évaluées dans le cadre du champ d'application suivant et de la méthodologie et des hypothèses suivantes :

Champ d'application	Origine des données
<b>Consommations énergétiques</b>	Inclut les émissions indirectes de GES pour l'électricité, le réseau thermique et le réseau de refroidissement.  Calculé à partir du rapport du fournisseur d'électricité sur la consommation annuelle, sur la base des factures.

La consommation liée aux espaces partagés est déclarée par le propriétaire du bâtiment et calculée sur la base de la part de l'ESMA dans l'espace loué.

---

**Intrants**

Sont inclus : le papier et la nourriture (y compris la restauration pour les réunions et la cantine pour le personnel de l'ESMA), et l'eau.

La consommation de papier est calculée à partir des données collectées par l'intermédiaire des rapports d'imprimantes et en tenant compte de la taille et du poids du papier par défaut.

La consommation de nourriture est calculée à partir du rapport mensuel du total des repas à la cantine et des factures de la société de restauration pour les réunions.

La consommation d'eau est déclarée par le propriétaire du bâtiment et calculée sur la base de la part de l'ESMA dans l'espace loué.

---

**Déchets**

La part des déchets gérés directement par le contrat de l'ESMA est fournie mensuellement par le contractant chargé des déchets.

Pour la part des déchets gérée directement à travers le bâtiment, les données sont fournies trimestriellement par le gestionnaire du bâtiment et sont calculées sur la base de la part de l'ESMA dans l'espace loué.

---

**Mobilité dans le cadre des missions**

Rapports de l'agence de voyages pour les distances, les moyens de transport, le nombre de voyages et pour le CO<sub>2</sub> calculé pour chaque voyage.

---

**Équipements informatiques**

Comptabilité, à partir de la base de données des actifs et des bons de livraison pour les contrôleurs externes.

---

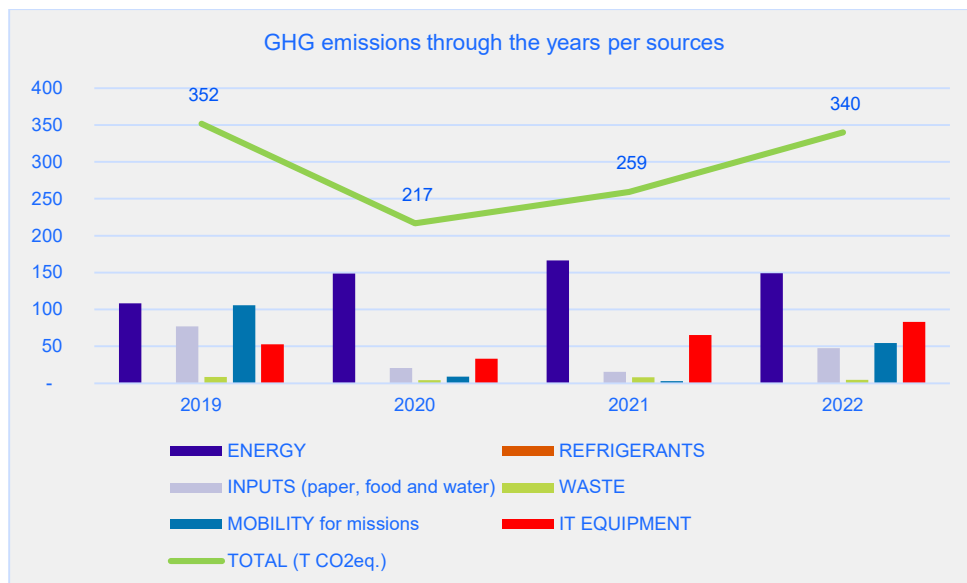
**Services**

Location de l'imprimante/de la photocopieuse en tant que service, y compris les services d'imprimantes, location-bail et installation ou réparation, calculée en référence aux factures.

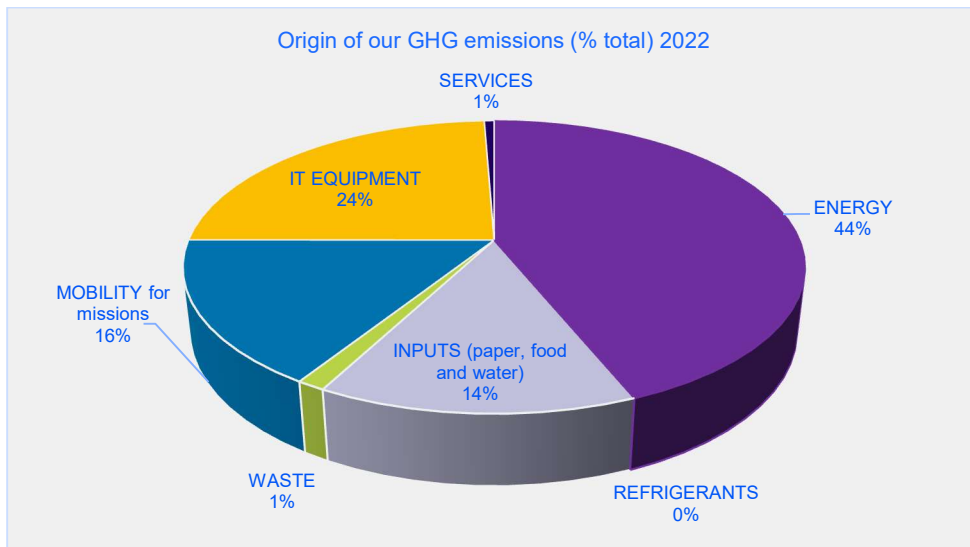
L'ESMA utilise des normes reconnues pour estimer les émissions. Les émissions de GES de l'ESMA sont déterminées à l'aide de facteurs d'émission provenant de Base Carbone, qui est gérée par l'ADEME (Agence de la Transition Écologique). Cette source fournit des facteurs d'émission standardisés pour diverses activités et divers secteurs.

Dans le cas des missions, les données relatives aux kilomètres parcourus, aux modes de transport et aux émissions produites sont communiquées directement par l'agence de voyages. Afin de déterminer les émissions associées aux déplacements, l'agence fournit des données sur les facteurs d'émission provenant du ministère britannique des affaires commerciales, de l'énergie et de la stratégie industrielle (BEIS), anciennement connu sous le nom de ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra). Ces facteurs servent de référence fiable pour le calcul des émissions.

Les progrès réalisés en matière d'émissions par source sont indiqués ci-dessous :







L'énergie reste le principal contributeur des émissions de gaz à effet de serre à ce jour, avec 44 % des émissions totales de GES.

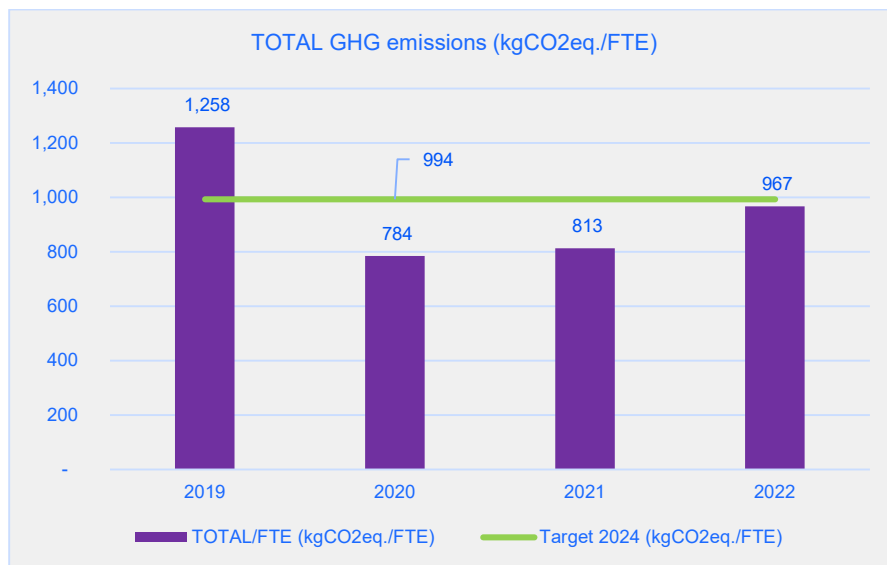
Les équipements informatiques constituent une source importante d'incidence, étant donné que les émissions sont prises en compte pour l'année d'achat.

Intrants : principalement associés aux produits alimentaires (y compris la cantine et les services de restauration pour les réunions). Des améliorations sont possibles en ce qui concerne la collaboration avec le traiteur/la cantine et la sensibilisation du personnel aux options de consommation d'eau et de nourriture.

Missions : comme indiqué à la section 9.7, les déplacements liés aux missions ont été considérablement réduits en raison des mesures liées à la mobilité. Celle-ci est ainsi passée de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en 2019 à 16 % en 2022.

Les déchets et les services restent un petit contributeur aux émissions de gaz à effet de serre de l'ESMA.

En ce qui concerne l'objectif pour 2024, à savoir réduire les émissions de GES de 21 %/ETP par rapport à 2019, la tendance est cohérente, après avoir atteint une réduction de 23 % en 2022.



### 9.8.2. Actions

D'un point de vue transversal, les mesures de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ont déjà été incluses dans les sections 9.2 à 9.7. Il peut être important de souligner :

Actions entreprises	Étapes suivantes
Promouvoir les réunions en ligne.	Ensuite, évaluer les autres extensions du champ d'application 3: autres services clés (maintenance), services informatiques, tels que le stockage et le traitement des données.
Procédure relative aux missions durables.	
Réduction de l'intensité lumineuse et de la programmation horaire.	

## 9.9. Procédures de marchés publics

### 9.9.1. Performances

Objectif : Maintenir une part croissante des procédures de marchés publics écologiques.

Pour prévenir les incidences environnementales, il est important que l'ESMA pratique une passation de marchés écologiques afin de faire les meilleurs choix.

Afin d'évaluer les progrès, tous les critères d'écologisation des appels d'offres de l'ESMA ont été pris en considération (à l'exception de la numérisation de la procédure de passation de marchés elle-même), qu'ils soient basés sur les critères essentiels ou sur des caractéristiques secondaires, sans se limiter aux critères existants des marchés publics écologiques (MPE) élaborés par la Commission européenne.

La passation de marchés de l'ESMA est guidée par les besoins de l'organisation et parfois il n'y a pas de critères environnementaux pertinents ou suffisamment solides pouvant être intégrés dans les procédures de l'ESMA.

### 9.9.2. Actions

Actions entreprises	Étapes suivantes
Suivre la performance en ce qui concerne la manière dont l'ESMA rend ses passations de marchés plus écologiques	Étendre la formation en matière de passation de marchés écologiques aux gestionnaires de projets
Former tous les responsables des marchés publics aux MPE. Personnaliser la formation en fonction des besoins de l'ESMA	Évaluer la faisabilité de la réutilisation/recyclage des équipements informatiques anciens ou inutilisés par les entreprises de l'économie sociale
S'inscrire à l'alerte par courrier électronique de la Commission européenne sur les MPE; et	
Création d'une page Wiki dédiée aux marchés publics écologiques.	

## 9.10. Activités principales

### 9.10.1. Contexte

L'Union européenne est l'un des signataires de l'accord de Paris sur le changement climatique et du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies en 2015. Dans le cadre de ces engagements internationaux et du pacte vert pour l'Europe, la finance durable a un rôle essentiel à jouer dans notre transition vers une économie plus durable.

À cette fin, la Commission européenne (CE) a élaboré un programme d'action détaillé sur la finance durable. En 2018, elle a publié son plan d'action sur le financement de la croissance durable dans le but de réorienter les capitaux privés vers des investissements plus durables, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et une vision de long terme. Cela a initié une période d'intense travail en matière de réglementation, auquel

l'ESMA a contribué dans le cadre de son mandat, en fournissant des conseils techniques et en rédigeant la législation de niveau deux, ainsi que cela a été requis. Les initiatives de la CE ont continué de renforcer et d'étendre le plan d'action de 2018. En 2021, la Commission a publié sa stratégie en matière de finance durable, suivie d'autres mesures telles que le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » en juillet 2021.

Sur les marchés, on peut observer que la demande de produits durables n'a pas diminué, au contraire, les préférences des investisseurs évoluent toujours vers des produits financiers qui intègrent des facteurs ESG ou qui visent à avoir une incidence positive sur l'environnement et/ou la société.

L'ESMA a un rôle essentiel à jouer pour soutenir cette transition et les objectifs de la Commission européenne, comme indiqué dans la stratégie de l'ESMA pour la période 2023-2028. En 2019, le règlement fondateur de l'ESMA a été révisé pour lui octroyer des responsabilités et des tâches supplémentaires en matière de finance durable. Conformément à son mandat, la finance durable fait désormais partie des programmes de travail annuels de l'ESMA depuis 2020, en tant que thème transversal et à travers des objectifs d'exécution spécifiques dans des domaines sectoriels. Bien que l'effet potentiel de ses travaux sur l'environnement reste indirect, l'ESMA considère qu'il est pertinent dans le contexte de son SME.

Afin de favoriser une intégration plus poussée des facteurs ESG dans les activités de l'ESMA et de suivre la réalisation des priorités de mise en œuvre de l'ESMA dans le domaine de la finance durable, l'ESMA a transformé son réseau de coordination sur la durabilité en un comité permanent de la durabilité à la fin de 2022, composé d'experts des ANC et soutenu par le personnel de l'ESMA. Ce comité permanent de la durabilité fournit des conseils aux commissions permanentes sectorielles de l'ESMA sur les questions de finance durable et fournit aux ANC un forum pour discuter des questions et initiatives transversales. Il développe les points de vue de l'ESMA sur les questions transversales et peut attirer l'attention sur les domaines qui nécessitent des recherches supplémentaires.

Afin de suivre l'évolution rapide du cadre réglementaire et les nouvelles tendances du marché, l'ESMA a publié sa feuille de route pour la finance durable en février 2022.

Cette feuille de route définit les éléments livrables de l'ESMA en matière de finance durable et la manière dont ils seront mis en œuvre au cours de la période 2022-2024, et identifie trois priorités : a) promouvoir la transparence et lutter contre l'écoblanchiment, b) renforcer les capacités des autorités nationales compétentes (ANC) et de l'ESMA et c) surveiller, évaluer et analyser les marchés et les risques ESG.

Dans le cadre de la feuille de route, l'ESMA a créé, au cours de l'été 2022, un groupe de travail consultatif (GTC) composé de diverses parties prenantes et d'experts techniques dans le domaine de la finance durable. Le GTC a apporté une contribution technique à divers domaines des travaux de l'ESMA sur la finance durable.

En outre, en septembre, l'ESMA a identifié, pour 2023 et au-delà, les divulgations ESG comme une nouvelle priorité stratégique de l'Union en matière de surveillance (USSP), afin de prendre, plus concrètement, des mesures actives pour renforcer la transparence et la compréhensibilité des divulgations ESG, en vue de protéger les investisseurs et de soutenir le développement d'un marché ESG crédible. L'identification de cette priorité a pour principal objectif de veiller à ce que toutes les ANC intègrent et mettent en œuvre simultanément la priorité convenue dans leurs programmes de travail, y compris pour les actions de surveillance concrètes coordonnées par l'ESMA.

#### 9.10.2. Actions entreprises

En 2022, l'ESMA a maintenu son attention sur la finance durable en poursuivant l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble de ses activités. Le secteur financier joue un rôle essentiel dans le soutien à l'objectif du pacte vert pour l'Europe de transformer l'UE en une économie plus durable, et l'ESMA reconnaît son rôle dans la promotion de la transparence sur les marchés, qui reviendra dans l'intérêt des investisseurs qui disposeront d'une meilleure information lors de la prise de décisions d'investissement. L'ESMA a continué à contribuer activement à l'élaboration du corpus de règles en matière de finance durable, à son application et sa supervision cohérentes, ainsi qu'à s'engager dans des activités d'évaluation des risques et de surveillance du marché axées sur les risques potentiels pour la stabilité financière découlant de facteurs ESG et sur la protection des investisseurs.

Conformément à ses objectifs transversaux dans le domaine de la finance durable, l'ESMA a travaillé sur des éléments livrables transversaux en 2022:

- Travaux sur l'écoblanchiment. En mai, la Commission européenne a demandé à chacune des autorités européennes de surveillance (AES), individuellement, mais de manière coordonnée, de fournir leurs contributions respectives au moyen d'un état d'avancement et d'un rapport final sur plusieurs aspects liés à l'écoblanchiment et aux risques qui y sont liés, ainsi que sur la mise en œuvre, la surveillance et l'application des politiques en matière de finance durable visant à prévenir l'écoblanchiment.
- En préparation de ces rapports, l'ESMA, conjointement avec les autres AES, a publié en novembre 2022 un appel à contributions sur l'écoblanchiment, afin de recueillir des informations pour les parties prenantes concernées, qui seront analysées par les AES et prises en considération dans leurs rapports intermédiaires et finaux.
- Sur la scène internationale, l'ESMA a grandement contribué aux travaux réalisés par le groupe de travail sur la durabilité de l'OICV en tant que co-président du flux de travail liés aux marchés du carbone.

- Au cours de la COP27, en novembre, deux rapports de consultation ont été publiés. Le premier contenait des recommandations pour l'établissement de marchés réglementés du carbone solides, dans le but de s'appuyer sur les enseignements tirés des marchés réglementés existants; le second cherchait à obtenir un retour d'information sur les considérations relatives à l'amélioration de la résilience et de l'intégrité des marchés du carbone volontaires.
- Afin de contribuer à l'un des trois piliers de la feuille de route de l'ESMA pour la finance durable, à savoir le renforcement des capacités de l'ESMA et des ANC, l'ESMA a adopté, à la fin de 2022, un plan de formation ambitieux visant à atteindre un niveau élevé d'expertise et de connaissances parmi son personnel concerné et celui des ANC.

Au-delà des objectifs transversaux, l'ESMA a également produit plusieurs éléments livrables sectoriels clés liés à la finance durable, en particulier :

- Dans le domaine de la gestion des investissements, l'ESMA a publié une note d'information prudentielle sur les risques en matière de durabilité et la publication d'informations, qui contient plusieurs recommandations visant à parvenir à une plus grande convergence des pratiques de surveillance au niveau de l'UE. La note d'information se concentre sur la publication d'informations dans la documentation relative aux fonds et dans les documents commerciaux et propose des mesures de surveillance supplémentaires pour la surveillance continue, telles que des examens thématiques et des analyses de portefeuille. Cette approche commune devrait permettre d'accroître la comparabilité des informations fournies aux investisseurs et de lutter contre la pratique de l'écoblanchiment.
- L'ESMA a également publié des orientations actualisées sur les exigences d'adéquation de la directive MiFID II. Ces orientations donnent des conseils spécifiques sur les informations qui doivent être fournies aux clients en ce qui concerne les préférences en matière de durabilité, la manière de recueillir des informations auprès des clients sur ces préférences, leur évaluation et, enfin, sur les exigences organisationnelles correspondantes que les entreprises doivent adopter.
- En novembre 2022, l'ESMA a lancé une consultation visant à recueillir l'avis des parties prenantes sur une proposition relative à l'utilisation d'ESG ou de termes liés à la durabilité dans les noms des fonds. L'objectif est de veiller à ce que les investisseurs soient protégés contre les allégations de durabilité non étayées ou exagérées par les noms de fonds, tout en fournissant aux ANC et aux gestionnaires d'actifs des critères clairs et mesurables pour évaluer les noms des fonds, y compris les termes liés aux ESG ou à la durabilité.

- Dans le cadre de l'évaluation des tendances, des risques et des vulnérabilités du marché, l'ESMA a publié en février un article sur le bilan de la mise en œuvre des orientations sur la publication des facteurs ESG dans les communiqués de presse des agences de notation de crédit. L'ESMA a constaté que le niveau global des publications a augmenté depuis l'introduction des orientations, mais qu'un écart élevé entre les agences de notation de crédit signifie qu'il reste une marge d'amélioration, en particulier en ce qui concerne l'étendue de la discussion sur les facteurs environnementaux dans les communiqués de presse. En outre, dans un souci de transparence, il serait utile de permettre aux investisseurs de prendre des décisions en connaissance de cause afin d'avoir des explications sur les raisons pour lesquelles les facteurs ESG sont considérés comme non significatifs, en particulier pour les entités notées qui sont très exposées aux facteurs ESG, par rapport à leurs homologues du secteur.
- Une étude sur les raisons de la baisse des coûts dans les fonds ESG a également été publiée en mai. Le document soulignait que les OPCVM d'actions ESG, à l'exclusion des fonds cotés en bourse, étaient généralement moins chers et plus performants.
- En ce qui concerne les prestataires de notation ESG, l'ESMA a envoyé une lettre à la Commission européenne dans laquelle elle résume les conclusions d'un appel à contributions sur la structure du marché de l'UE pour les prestataires de notation ESG. Le marché est dominé par quelques grands fournisseurs extérieurs à l'UE et de nombreuses entités européennes de plus petite taille. Les répondants ont signalé des lacunes dans leurs interactions avec les fournisseurs, notamment en ce qui concerne la transparence, le calendrier des retours d'information et la correction des erreurs.
- Dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises, deux initiatives importantes ont été lancées pour parvenir à un cadre de déclaration unique sur les informations relatives à la durabilité. L'ESMA a contribué à ces deux aspects :
- Au cours de l'été, l'ESMA a publié sa réponse à la consultation lancée par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sur leurs premiers projets d'exposition. Dans sa réponse, l'ESMA a exprimé son soutien à la publication de normes internationalement acceptées en matière de déclaration d'informations sur la durabilité de haute qualité qui constituent une base de référence mondiale commune et a souligné la nécessité d'assurer l'interopérabilité de ces normes avec les futures normes européennes ainsi que la nécessité d'envisager une approche fondée sur la double importance relative.
- En septembre, l'ESMA a répondu à la consultation publique du groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) sur la première série de projets de normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). Dans sa



réponse, l'ESMA a souligné son soutien à une évaluation rigoureuse de l'importance relative tout en exprimant sa préoccupation quant à l'approche suggérée de la « présomption réfragable ».

- En ce qui concerne le marché européen du carbone, l'ESMA a publié en mars un rapport sur le marché européen des quotas d'émission de carbone, dans lequel elle formule un certain nombre de recommandations politiques visant à améliorer la transparence et la surveillance du marché. En particulier, le rapport proposait d'étendre les contrôles de la gestion des positions aux dérivés EUA, de modifier la déclaration des positions EUA, de suivre la chaîne des transactions dans les rapports réglementaires du MiFIR et de donner à l'ESMA accès aux transactions sur le marché primaire. Ces mesures fourniraient davantage d'informations aux acteurs du marché, aux régulateurs et au public et devraient contribuer au bon fonctionnement continu du marché, qui joue un rôle important dans la transition de l'UE vers une économie à faible intensité de carbone. À titre de suivi, l'ESMA a publié, en juillet, un avis précisant comment les entités contreparties de pays tiers devraient être classées dans les déclarations de positions hebdomadaires sur les instruments dérivés sur matières premières et les instruments dérivés sur quotas d'émission au titre de la MiFID II.

### 9.10.3. Étapes suivantes

Les activités prévues pour 2023 et au-delà seront guidées par la feuille de route de l'ESMA visant à étayer les trois priorités liées aux activités de finance durable de l'ESMA au cours de la période 2022-2024 : lutter contre l'écoblanchiment et promouvoir la transparence; renforcer les capacités des ANC et de l'ESMA; surveiller, évaluer et analyser les marchés et les risques ESG.

Dans le même ordre d'idées, le comité permanent de la durabilité concentrera ses efforts sur la production d'un rapport d'avancement sur l'écoblanchiment et sur la préparation du rapport final en 2024, ainsi que sur la création d'un programme de formation ambitieux et la mise en œuvre d'un pôle de connaissances.

En ce qui concerne le suivi des tendances des marchés ESG et l'analyse des risques, les risques environnementaux seront intégrés dans le cadre des tests de résistance et les travaux sur l'analyse des scénarios relatifs au changement climatique seront effectués. Un tableau de bord de l'écoblanchiment sera élaboré et constituera un outil essentiel pour aider les ANC dans leur surveillance de l'écoblanchiment.

Dans le cadre également de la feuille de route et des travaux sur l'écoblanchiment, la nouvelle priorité en matière de surveillance stratégique à l'échelle de l'Union concernant les informations ESG contribuera à définir les principaux résultats et réalisations que l'ESMA devrait produire dans les mois à venir en ce qui concerne la publication des informations en matière de durabilité et leur surveillance. Certaines de ces tâches sont les suivantes :



- Lignes directrices sur l'application des informations en matière de durabilité.
- Appel à témoignages sur les préférences en matière d'adéquation afin de recueillir des informations sur les difficultés rencontrées par le secteur et les investisseurs à la suite de la publication de la version actualisée des lignes directrices MiFID II sur les exigences en matière d'adéquation.
- Mise à jour des lignes directrices sur les exigences en matière de gouvernance des produits afin d'intégrer les facteurs de durabilité.
- Projet de RTS du comité mixte sur le contenu, les méthodologies et la présentation des indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives sur les produits de titrisation ESG.
- Rapports sur la directive relative aux droits des actionnaires : a) sur les conseillers en droits de vote et b) sur l'identification, la communication et le vote des actionnaires.

Toutes les actions susmentionnées, ainsi que d'autres qui débiteront en 2023 et se poursuivront dans les années à venir, contribueront à maintenir la confiance des investisseurs dans les investissements ESG en favorisant la publication d'informations de haute qualité en matière de durabilité et, partant, à réduire le risque d'écoblanchiment. La mise en place d'une finance durable est l'un des principaux facteurs intégrés dans la stratégie 2023-2028 de l'ESMA. Par conséquent, les futures tâches dans ce domaine devraient contribuer à l'efficacité et à l'intégrité des marchés ESG, à un cadre réglementaire viable qui permette une surveillance efficace et cohérente et qui encourage la participation et la protection des investisseurs de détail en facilitant la transparence sur les marchés ESG.

### **9.11. Autres incidences environnementales**

L'ESMA ne mesure pas ses incidences, directes ou indirectes, sur les émissions atmosphériques autres que les émissions de GES.

L'ESMA ne dispose pas de fluide frigorigène ni de parc de véhicules, elle utilise l'eau réfrigérée et l'eau chaude du réseau urbain. Par conséquent, cela n'occasionne pas d'émissions directes dans l'air.

Les incidences de l'ESMA sur la biodiversité ne sont pas mesurées, car elle opère depuis un immeuble où elle occupe quelques étages et où les espaces verts sont gérés conformément à la certification HQE du propriétaire.

Les incidences de l'ESMA sur la biodiversité ne sont pas mesurées, car elle opère uniquement depuis un immeuble du centre de Paris où elle occupe quelques étages.

## 10. Critères juridiques

En tant que locataire, et compte tenu des équipements qu'elle utilise, l'ESMA n'a pas besoin de permis environnemental spécifique conformément à la réglementation européenne ou française<sup>7</sup>.

Les exigences environnementales applicables aux activités courantes de l'ESMA – telles que la gestion des déchets, la gestion des produits chimiques, la planification de la mobilité, la déclaration des GES, etc. – proviennent de la réglementation française, qui découle, dans sa grande majorité, de directives ou règlements européens.

L'ESMA bénéficie du soutien d'un tiers pour être régulièrement informée des récents changements, afin d'adapter ses procédures et de garantir une conformité permanente. Toutes les exigences environnementales pertinentes sont donc intégrées dans le registre de conformité légale en ligne de l'ESMA, qui permet :

un audit annuel de conformité légale effectué par un prestataire externe; et

une mise à jour rapide mensuelle sur les nouvelles réglementations.

Les vérifications internes de l'ESMA contribuent également à un suivi quotidien des obligations légales applicables.

Si des mesures s'avèrent nécessaires pour corriger ou prévenir la non-conformité, elles sont intégrées au plan d'action environnemental et suivies jusqu'à leur terme.

L'ESMA se conforme aux exigences de la législation environnementale en vigueur.

Compte tenu de l'importance de la performance de l'immeuble par rapport aux incidences actuelles et futures de l'ESMA sur l'environnement, les exigences du contrat de location, en particulier l'« annexe environnementale », sont considérées comme contraignantes.

---

<sup>7</sup> Législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)